

AFFAIRE N° 35 - Souscription à l'érection d'un monument  
à la mémoire du Général de Gaulle

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le "Comité Départemental du Monument au Général de Gaulle" dont les deux présidents d'honneur sont Monsieur Michel DEBRE et le Gouverneur CAPAGORRY et qu'anime Monsieur André PELTE, nous a adressé récemment une demande de souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du

Général de Gaulle.

Ce monument très simple et dépouillé, sera un bloc en pierre du pays avec l'effigie en bronze du Général. Il sera installé sur la Place du Barachois, à l'endroit exact où, en 1953, le Chef de la France Libre avait posé la première pierre d'un monument commémoratif des Forces Françaises Libres.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur cette demande de souscription.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions :  
"Les Commissions proposent que la Commune de Saint-Denis participe pour un montant de 5 000 F à l'érection de ce monument"

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*Un St Denis le 12.11.75*

*Pour le Préfet le secrétaire Général* Adopté à l'unanimité.

*Signé: Patrice MAGNIER .P.C.C.C. x*

*Pour le Préfet le chef du bureaux de l'équipé* Signé: Jacques LAGOSTE